Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 037-200043065-20260916-2026_77_DB-AR

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le seize septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil à Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Lionel LEVHA, Madame Véronique FABRY, Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Luc FAVIA, Monsieur Frédéric SAROUILLE, Monsieur Brice RAVIER, Madame Aurore MICHEL, Monsieur Gilles HÉMART.

Absents : Monsieur Cyril LAPOINTE.

Date de la convocation	Nombre de conseillers au moment du vote		Résultats du vote		
10/09/2026	En exercice : 15	Présents : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Décision du Bureau n°2026-77 du 16 septembre 2026

Pôle services à la population - Sport
Modification de la grille tarifaire du Centre Aquatique du Val d'Amboise
Création d'un tarif « évènement solidaire »

Monsieur Brice RAVIER, Conseiller Délégué de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10 ;
Vu la délibération n°2026-04-01 du Conseil communautaire du 29 avril 2026 aux termes de laquelle le Conseil délègue, notamment, au Bureau la possibilité d'établir la gratuité, créer, modifier ou supprimer des tarifs aux services communautaires, hors redevance ;
Vu les statuts de la Communauté de communes du Val d'Amboise et notamment la compétence partagée avec les autres communes membres concernant le développement et l'aménagement de l'espace sportif ;
Vu la décision n°202-53 du Bureau communautaire du 1er juillet 2026 fixant la dernière grille tarifaire pour le Centre Aquatique du Val d'Amboise.

Afin de soutenir la lutte contre le cancer du sein dans le cadre d'Octobre Rose, le Centre Aquatique du Val d'Amboise souhaite mettre en place une action au cours du mois d'octobre 2026.

Considérant qu'en 2024 et 2025, des actions ont déjà été organisées au Centre Aquatique dans le cadre d'Octobre Rose, notamment par le reversement d'une partie des recettes générées par les cours d'aquafitness.

Considérant que des actions sont également proposées à cette occasion par les associations partenaires du Centre Aquatique, notamment l'ACA Plongée, qui organise des baptêmes de plongée.

Considérant que la Ligue contre le cancer a de nouveau sollicité le Centre Aquatique pour l'organisation d'une campagne de soutien en 2026.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 037-200043065-20260916-2026_77_DB-AR

Afin de poursuivre l'engagement du Centre Aquatique du Val d'Amboise en faveur de la lutte contre le cancer du sein à l'occasion d'Octobre Rose, il est proposé :

- De reverser 2 € par participant aux cours d'aquafitness organisés au cours du mois d'octobre à la Ligue contre le cancer ;
- D'organiser une « soirée spéciale Octobre Rose » le jeudi 15 octobre 2026, comprenant notamment un aquatraining XXL, des baptêmes de plongée proposés par l'ACA Plongée et des initiations au kayak en piscine avec Loire Aventure, dont 100 % des recettes seront reversées à la Ligue contre le cancer ;
- De créer, à l'occasion de cette soirée, un nouveau tarif « Événement solidaire », fixé à 10,00 €.

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'adopter** la grille tarifaire avec le nouveau tarif « Evènement solidaire ».

- **D'appliquer** ce nouveau tarif à compter du 1er octobre 2026.

Le Président de la Communauté
de communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON

VAL D'AMBOISE * COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *